



# COVID 19 - Plan de Reprise des activités vers la normale - 5 JUIN 2020

Le 5 juin 2020

Chères collègues, chers collègues,

Après cette première phase de déconfinement, comme prévu, je reviens vers vous afin de partager les dernières informations disponibles.

## Informations nationales

Le [décret n° 2020-663 du 31 mai 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire précise les modalités de mise en œuvre de la phase de déconfinement au niveau national à compter du 2 juin 2020. Ce décret précise que la « *distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes doit être respectée* » et que les gestes dits « *barrières* », définies au niveau national, doivent être observées en « *tout lieu et en toute circonstance* ».

L'article 34, dédié à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation, limite l'accès aux établissements à certains usagers et pour des situations très spécifiques. Si les mesures appliquées à l'université de Poitiers peuvent sembler décalées ou surprotectrices en comparaison de celles liées à la reprise de l'activité économique et touristiques, elles ne sont que la stricte application des circulaires et décrets spécifiques à l'enseignement supérieur.

## Informations université de Poitiers : situation sur la phase de déconfinement

Le 18 mai dernier certains agents de l'université ont pu reprendre une activité sur leur lieu de travail dans le respect des règles sanitaires établies par l'établissement. Cette possibilité leur a été offerte par le travail remarquable, notamment des équipes logistiques que je remercie chaleureusement. Cette reprise d'activités sur sites se déroule conformément à la planification établie. Le ressenti général semble positif. Certains points d'amélioration ont été identifiés et des actions correctives sont d'ores et déjà mises en œuvre. L'établissement s'attache actuellement à :

- \* Élargir l'ouverture des bâtiments afin de permettre à d'autres collègues de reprendre une activité sur sites.
- \* Organiser le concours de la PACES prévu le 17 et le 18 juin.
- \* Réceptionner et acheminer les ordinateurs portables dans les composantes et les services dès le début de la semaine prochaine pour les personnels.
- \* Préparer la rentrée de septembre 2020. Une communication dédiée sera réalisée dès que possible.

**À la suite de la consultation de la conférence des directeurs, du CHSCT et du CTE, il est prévu, à partir du 8 juin et jusqu'au 10 juillet (fin de l'état d'urgence) de :**

\* **Maintenir le travail à domicile** lorsque les activités le permettent. Les ASA exceptionnelles (COVID-19 Garde d'enfant et COVID-19 ASA Autorisation Exceptionnelle d'Absence) restent possibles sur justificatifs sans perte de salaire ;

\* **Poursuivre la mise en œuvre des [6 priorités](#)** définies au début du déconfinement ;

\* **Ouvrir a minima de nouveaux périmètres dans les bâtiments** en s'assurant de la capacité à entretenir les espaces de travail dans le respect des règles sanitaires ;

\* **Élargir la présence des agents** (objectif de 2 jours minimum de présence par semaine et pour chaque agent) sur sites tout en garantissant leur sécurité sanitaire. Les plages d'ouverture des bâtiments seront définies en lien avec la DLPI. L'accès par badge au bâtiment est maintenu sous la responsabilité des composantes ou services.

\* **Mettre en œuvre les autres priorités des PRAn** des composantes, des unités de recherche et des services **sans impact sur les priorités de l'établissement.**

Nous entrons dans une nouvelle phase de reprise de nos activités à l'université. J'espère que la situation continuera d'évoluer positivement. Pour autant, la situation sanitaire reste incertaine et les consignes ministérielles demeurent contraignantes.

Prenez soin de vous,